

DÉPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE PUY-L'EVÊQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze juillet deux mille vingt, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en assemblée ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Serge GUÉRIN, Maire.

Etaient présents : MM. GUERIN, DA COSTA, BURDO, MMES GAULIER, CHANSON, MM. BOUDET, BOUSSENARD, MMES BRU, FAILLE, LUCAS, POMMIER, STEPHAN, MM. LACOSTE, NADAL, TEIXEIRA, TOCAVEN.

Absents excusés : Mme PASTOR pouvoir à Mme POMMIER, M. CANDELIER pouvoir à Mme CHANSON, M. SANCHEZ pouvoir à M. BOUDET.

Secrétaire de séance : Mme CHANSON.

Objet : Désignation des délégués au Syndicat de la Protection Animale (SIPA).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L 5212-7 du Code des Collectivités Territoriale et aux statuts du Syndicat de la Protection Animale, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au Comité Syndical.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les candidatures suivantes :

- **Délégués titulaires** :
 - Monsieur TOCAVEN Philippe
- **Délégués suppléants** :
 - Madame STEPHAN Renée

Après en avoir délibéré, les propositions ci-dessus, soumises au vote, ont été adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré à Puy-l'Evêque, les jour, mois et an que-dessus.

Le Maire,

Serge GUERIN

ACTE PUBLIÉ NOTIFIÉ LE

28 JUIL 2020

LE MAIRE

ARRIVÉ LE :

23 JUIL. 2020

PREFECTURE DU LOT

